



Championnats du monde juniors de ski nautique de la FISNP 2020 Critères de sélection des athlètes

Renseignements importants

Endroit:	Destin, Floride
Dates de la compétition:	22 au 25 août 2021
Dates du voyage:	ÀÊD
Organisateur:	USA Waterski (Cory Pickos Water Ski School)

Aperçu de la compétition

Les championnats du monde juniors de ski nautique sont ouverts à tous les membres de la Fédération internationale de ski nautique et de planche (**FISNP**) qui sont âgés de 16 ans ou moins le 31 décembre 2019 (né en 2003 ou plus tard).

Tous les membres de Ski nautique et planche Canada (**SNPC**) qui sont en règle et admissibles pour représenter le Canada à une compétition de la FISNP sont admissibles pour la sélection pour représenter le Canada aux championnats.

Coût pour les athlètes

Ceci est une compétition autofinancée. Tous les athlètes de la note d'équipe et les athlètes individuels choisis pour représenter le Canada aux championnats devront payer leurs propres billets d'avion et les frais pour les bagages associés au voyage pour les championnats. Les autres frais associés à la participation aux championnats peuvent être couverts par SNPC; toutefois si les fonds de SNPC ne sont pas suffisants pour couvrir ces frais, ils devront être payés par les athlètes choisis.

Les vols doivent être approuvés par l'entraîneur de l'équipe nationale avant de réserver.

Les athlètes qui font partie du programme de l'équipe nationale peuvent être admissibles à recevoir du financement de ce programme. Une copie du programme de l'équipe nationale est disponible auprès de SNPC sur demande et est affichée dans le site Internet de SNPC (www.waterski-wakeboard.ca).

Objectifs

Les objectifs de cette compétition sont:

- (a) Maximiser le classement d'équipe du Canada; et
- (b) Assurer que tous les athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats selon les critères de participation de skieur individuel de la FISNP sont inclus dans la délégation des athlètes canadiens choisis pour représenter le Canada aux championnats.

Procédure de sélection

Aux championnats, les notes d'équipe seront calculées en utilisant les trois plus hautes notes globales dans chaque épreuve des six athlètes (maximum de quatre d'un genre) nommés par chaque pays aux fins de déterminer la note d'équipe.

Les athlètes pour représenter le Canada aux championnats et former l'équipe canadienne seront:

- (a) les six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note d'équipe du Canada aux championnats; et
- (b) les autres athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats comme skieurs individuels.

Le comité de haute performance (**CHP**) de SNPC se réserve le droit de changer les critères suivants si: (a) le format ou les règlements techniques des championnats sont changés; ou (b) des circonstances inhabituelles se produiraient dans l'application des critères sont injustes.

De plus, les restrictions de voyage et les autres restrictions de santé publique imposées à cause de la pandémie de la COVID peuvent: (a) affecter négativement l'entraînement d'un athlète les résultats des compétitions et l'aptitude pour la compétition; et (b) réduire le nombre de compétitions auxquelles un athlète participe. Le CHP peut donc faire des exceptions aux critères suivants en choisissant les six athlètes dont les notes seront utilisés pour déterminer la note d'équipe du Canada et peut: (a) choisir les athlètes dont les notes des compétitions ont été affectées négativement par ces restrictions; et (b) ne pas choisir les athlètes dont l'entraînement et l'aptitude pour la compétition ont été affectés négativement par ces restrictions. Cela peut faire qu'un athlète ayant la plus haute note de compétition ne soit pas choisi.

Calcul des notes globales pour la sélection

La moyenne des notes des trois meilleures épreuves de chaque athlète de trois compétitions organisées entre le 15 juillet 2019 et le 19 juillet 2021 sera calculée. Les trois notes doivent être:

- (a) soit une note entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 et deux notes entre le 1^{er} janvier 2021 et le 19 juillet 2021; soit
- (b) trois notes entre le 1^{er} janvier 2021 et le 19 juillet 2021.

De plus, chacune des notes d'épreuve de l'athlète doit provenir de: (a) une compétition dont les résultats qualifient pour la liste de classement mondial de la FISNP; (b) une compétition séparée; et (c) un endroit différent.

La moyenne des trois notes de chaque athlète dans chaque épreuve sera convertie en des points globaux (**note globale de sélection**) en utilisant les formules globales de la FISNP décrites ci-dessous. La note de 1000 points utilisée pour chaque épreuve dans les formules globales sera la moyenne des notes des trois premiers athlètes dans chaque épreuve telle qu'indiquée dans la liste des classements mondiaux de la FISNP de mai 2021 dont les notes sont celles que le CHP anticipe qu'elles seront utilisées en déterminant la note d'équipe d'un pays aux championnats. Ces notes moyennes sont décrites ci-dessous dans les « Notes de référence ». Les notes de référence peuvent être révisées si les athlètes choisis des autres pays participants sont différents des athlètes anticipés par le CHP.

Sélection des athlètes pour la note d'équipe

Les paramètres suivants seront utilisés pour choisir jusqu'à six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note d'équipe du Canada aux championnats:

- (a) il ne peut y avoir plus de quatre athlètes d'un genre;
- (b) la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes déjà choisis sera utilisée pour déterminer si la note globale de sélection d'un autre athlète peut améliorer la note de l'équipe; et
- (c) le CHP peut (mais n'est pas obligé) choisir un athlète pour donner une note de remplacement même si l'athlète n'a pas de note globale de sélection qui est plus élevée que la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes déjà choisis; le CHP peut utiliser sa discrétion même si la note globale de sélection d'un autre athlète est plus élevée que la troisième note globale de sélection la plus élevée des athlètes déjà choisis.

Sélection des substituts

Le CHP peut (mais n'est pas obligé) choisir jusqu'à deux substituts pour les six athlètes dont les notes seront utilisées pour déterminer la note de l'équipe du Canada aux championnats selon les critères de sélection précédents. Les substituts peuvent être choisis en même temps que les six athlètes sont choisis ou peuvent être choisis à une date ultérieure.

Sélection des athlètes individuels

Tous les autres athlètes qui se qualifient pour participer aux championnats selon les critères de participation des skieurs individuels de la FISNP seront choisis pour représenter le Canada aux championnats et feront partie de l'équipe canadienne. Les critères de participation des skieurs individuels sont indiqués dans le livre des règlements de compétition de ski nautique de la FISNP. Les athlètes peuvent voir les critères dans le site Internet de la FISNP.

Date limite pour envoyer les résultats

Une copie des résultats de toute la compétition ou une feuille de classements, dans les deux cas signées par le directeur de la compétition ou le juge en chef de chaque compétition qu'un athlète veut utiliser dans la procédure de sélection, doit être reçue par SNPC par courriel à info.wswc.ca avant la fin des heures d'ouverture le 19 juillet 2021. Les athlètes sont responsables de s'assurer que toutes les feuilles de résultats ou de classements sont reçues par SNPC avant la date limite.

Peu importe le paragraphe qui précède, le CHP peut (mais n'est pas obligé) utiliser les résultats des compétitions affichés dans Internet s'il croit que les résultats affichés sont crédibles.

Moment de la sélection

Le CHP effectuera la sélection des athlètes qui représenteront le Canada aux championnats et formera rapidement l'équipe canadienne après la date limite d'envoi des résultats le 19 juillet 2021.

Circonstances atténuantes

Si des circonstances atténuantes empêchent un athlète de participer au nombre exigé de compétitions ou qui nuisent aux performances de l'athlète, le CHP peut faire des exceptions aux critères de sélection. Si un athlète veut que le CHP prenne en considération de faire des exceptions aux critères, l'athlète doit faire une demande écrite au CHP. La demande écrite doit être reçue par SNPC par courriel à info.wswc.ca avant la fin des heures d'ouverture le 19 juillet 2021 avant la fin des heures d'ouverture le 19 juillet 2021. Après avoir reçu la demande, le CHP peut demander de l'information supplémentaire écrite à l'athlète. La décision du CHP sera annoncée à tous les athlètes qui peuvent être touchés par la décision.

Appels

Un athlète peut en appeler de toute décision prise en rapport avec ce document. Un appel doit être fait et traité selon la plus récente version de la politique d'appel de SNPC. Une copie de la politique d'appel est disponible auprès de SNPC sur demande et est affichée dans le site Internet de SNPC (www.waterski-wakeboard.ca).

À cause de la courte période entre le jour quand les athlètes qui participeront aux championnats seront choisis et le départ de l'équipe pour les championnats, les délais normaux dans la politique d'appel pour examiner un appel devront être raccourcies pour que l'appel soit terminé avant le départ de l'équipe. Un appel doit donc être déposé dès que possible après la sélection de l'équipe. Un appel déposé trop près du départ de l'équipe peut ne pas pouvoir être terminé avant le départ de l'équipe.

Code de conduite

Le CHP peut, en tout temps, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour être choisi dans l'équipe canadienne ou peut retirer un athlète après la sélection à cause du comportement actuel ou passé de l'athlète qui ne respecte pas le Code de conduite de SNPC. Une copie du Code de conduite est disponible auprès de SNPC sur demande. Le CHP avisera l'athlète concerné de sa décision.

Aptitude pour la compétition

Le CHP peut, en tout temps, disqualifier un athlète d'être pris en considération pour être choisi dans l'équipe canadienne ou peut retirer un athlète après la sélection si, à cause de la maladie, d'une blessure, d'un manque de conditionnement physique ou d'une autre raison qui affecte la capacité de l'athlète à s'exécuter, le CHP croit qu'il est peu probable que l'athlète pourra s'exécuter aux championnats au niveau qui respecte les notes selon lesquelles la sélection de l'athlète dans l'équipe a été faite ou a été basée. Le CHP avisera l'athlète concerné de sa décision.

Contrat du participant

Chaque athlète choisi pour représenter le Canada aux championnats doit signer un Contrat de participant à la compétition dans lequel il accepte de respecter tous les règlements de SNPC, dont le Code de conduite de SNPC. Une copie du Contrat est disponible sur demande auprès de SNPC.

Notes de référence			
	Slalom ¹	Figures	Sauts
Hommes	ÀÊD	ÀÊD	ÀÊD
Femmes	ÀÊD	ÀÊD	ÀÊD
¹ Les notes de slalom sont fonction du système de pointage de la FISNP: compléter 13 m = 36 bouées compléter 12 m = 42 bouées compléter 11,25 m = 48 bouées compléter 10,75 m = 54 bouées			

Formules globales de la FISNP	
Slalom ¹	(note de l'athlète) x 1000 ÷ (Note de référence)
Figures	note de l'athlète x 1000 ÷ Note de référence
Sauts – Hommes	(note de l'athlète – 20) x 1000 ÷ (Note de référence – 20)
Sauts – Femmes	(note de l'athlète – 13) x 1000 ÷ (Note de référence – 13)
¹ Les notes de slalom sont fonction du système de pointage de la FISNP : compléter 13 m = 36 bouées compléter 12 m = 42 bouées compléter 11,25 m = 48 bouées compléter 10,75 m = 54 bouées	